

**NORMES DE PRATIQUE  
POUR LE  
TRAVAIL SOCIAL  
DE GROUPE**

Deuxième édition



**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR  
LE TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE**

*INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR  
SOCIAL WORK WITH GROUPS, INC.  
An International Professional Organization  
(IASWG, Inc.)*

Première édition :  
Adoptée le 7 octobre 1998  
Révisée le 21 octobre 1999

Deuxième édition :  
Adoptée le 12 juin 2005  
Rééditée le 15 juillet 2010 & le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Copyright 1999, 2000, 2006, 2015 by IASWG, Inc.

IASWG, Inc.  
101 West 23rd Street, Suite 108  
New York, New York 10011  
IASWG.org

Les Normes de pratique pour le travail social de groupe ont été rédigées par  
le Comité de Pratique de l'IASWG,  
Paul A. Abels, président, 2000-2003 et Charles D. Garvin, président, 2003-2005

**Les Normes de pratique pour le travail social de groupe sont une traduction  
des « Standards for Social Work Practice with Groups » de  
l'International Association for Social Work with Groups, inc. (IASWG, inc.)**

Le document a été traduit avec l'accord de l'IASWG  
par le comité de traduction du Chapitre francophone de l'IASWG:  
Ginette Berteau, Martin Camiré, Jean-Martin Deslauriers,  
Christiane Jalbert, Marie Lacaille et Sophie Lussier.

Les Normes de pratique sont disponibles sur le site de l'IASWG,  
**<http://www.iaswg.org/standards>** ou sur Facebook:  
**[https://www.facebook.com/IASWG-Chapitre-francophone-  
1618554921775817](https://www.facebook.com/IASWG-Chapitre-francophone-1618554921775817)**.

Les Normes de pratique peuvent être téléchargées, imprimées et utilisées  
sans frais en mentionnant la référence suivante :  
IASWG. (2016) Normes de pratique pour le travail social de groupe, 2<sup>e</sup> édition.

**BON TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE!**

# ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE, INC.

Une organisation professionnelle internationale  
(IASWG)



## **NORMES DE PRATIQUE POUR LE TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE**

Deuxième édition

### **BUT**

Les normes de pratique de l'Association internationale pour le travail social de groupe, inc. (IASWG) précisent les valeurs, les connaissances et les habiletés spécifiques pour une pratique efficace du travail social de groupe. Ces normes servent de guide pour le travailleur social dans sa pratique à l'intervention de groupe.

### **INTRODUCTION**

Les normes de pratique s'appuient sur les concepts fondamentaux au travail social de groupe et mettent en lumière l'apport spécifique des travailleurs sociaux à cette pratique. Les normes de pratique ont été conçues dans une perspective plus générale que spécifique et davantage descriptive que prescriptive. Elles s'appliquent à une diversité de problématiques et de contextes de pratique de groupe incluant, entre autres, les groupes de thérapie, d'éducation, de soutien, de tâches et d'action sociale. Ces normes tirent leurs fondements du Code d'éthique de l'Association Nationale du Travail Social des États-Unis (National Association of Social Work – United States), de la théorie sur le groupe restreint, ainsi que de la connaissance de l'individu et de son environnement. Elles prennent également leurs sources dans: l'histoire du travail social de groupe, les pratiques actuelles et les recherches sur la pratique. Ces normes de pratique sont donc basées sur les savoirs expérimentiels, les théories relatives à la pratique du travail de groupe et les études empiriques. Elles mettent l'accent sur la compréhension et l'utilisation des processus de groupe et sur les façons dont les membres s'aident mutuellement afin d'atteindre les buts du groupe et s'il y a lieu, les objectifs propres à chacun d'entre eux. Tel que les normes de pratique le démontrent, le rôle du travailleur social reflète les valeurs de la profession de façon générale ainsi que le caractère unique du travail social de groupe.

## **Aperçu des normes de pratique**

Les valeurs et les connaissances de la pratique du travail social de groupe s'inscrivent dans les diverses perspectives du travail social. D'ailleurs, la section I présente d'abord les valeurs et les connaissances fondamentales pour la pratique du travail social de groupe.

Les sections II à V précisent les connaissances, les tâches et habiletés spécifiques pertinentes pour chacune des phases du processus d'intervention en travail social de groupe, de la planification à la terminaison. Cette structure est établie à partir de la prémisse selon laquelle les groupes changent et évoluent avec le temps. Dans l'application de ses tâches et responsabilités, le travailleur social doit donc faire preuve de souplesse et de flexibilité. À titre d'exemple, les actions de certains travailleurs sociaux permettent que les membres d'un nouveau groupe puissent commencer à travailler ensemble; d'autres actions permettent aux membres, qui ont déjà formé des relations, de s'impliquer et d'atteindre le but du groupe. Ainsi, la nature des responsabilités du travailleur social se transforme en fonction de l'évolution du groupe.

Les tâches associées aux différentes phases énoncées dans ces normes servent de guide pour la pratique. Elles prennent racine dans les savoirs expérientiels, la théorie et la recherche. Cependant, chaque groupe étant différent, les professionnels doivent adapter leurs interventions en se basant sur l'éventail des normes de pratique en fonction des besoins du groupe et de ses membres.

Pour terminer, les considérations éthiques de la pratique du travail social de groupe sont examinées dans la section VI.

## **SECTION I**

### **VALEURS ET CONNAISSANCES FONDAMENTALES**

Le travailleur social doit connaître l'histoire de son champ de pratique. Il doit également comprendre comment les différentes époques ont influencé la vision des professionnels et leurs façons de faire face aux défis propres à chacune de ces périodes. À travers cette évolution, des valeurs ont émergé et sont maintenant considérées au cœur de la pratique du travail de groupe.

#### **A. Valeurs fondamentales**

##### **1. Le respect des personnes et de leur autonomie.**

Par principe d'égalité, tout individu doit être traité avec respect et dignité. Au sein du groupe, personne ne doit être privilégiée plus qu'une autre, que celle-ci soit le travailleur social, un membre du groupe ou le directeur de l'organisme. Afin que les idées de tous soient entendues et considérées, le travailleur social veille à ce que chacun des membres apprécie la contribution des autres. Ce principe est mis de l'avant, puisqu'en vertu de son statut dans l'organisme et de son expertise, le travailleur social possède une influence importante. Il est donc nécessaire que celui-ci exerce cette influence avec discernement.

Ce principe implique conséquemment la valeur et le respect accordé à la diversité dans toutes ses formes et expressions, telles que la culture, l'ethnicité, le sexe, l'orientation sexuelle, les capacités physiques et mentales et l'âge.

## 2. La création d'une société juste.

Le groupe est un laboratoire où se rejouent les principes démocratiques d'égalité et d'autonomie. Le travailleur social doit utiliser ses connaissances et déployer ses habiletés pour appliquer ces principes. Le travailleur social doit être conscient de la quête d'une société, qui est à la fois juste et organisée de façon démocratique; et de plus, il déploie tous les efforts nécessaires pour que les besoins des membres soient comblés. Cette valeur est présentée au groupe au moment opportun et elle est renforcée lorsqu'elle se manifeste.

## **B. Les connaissances fondamentales**

Afin de bien répondre aux besoins du groupe, le travailleur social doit posséder certaines connaissances fondamentales à l'intervention de groupe. Parmi celles-ci, nous retrouvons l'histoire et la mission du travail social de groupe, son impact auprès des populations défavorisées, des minorités et des personnes vivant diverses formes d'exclusion. Il est également important de savoir reconnaître quand le travail de groupe est le mode d'intervention approprié. Les habiletés requises pour réaliser la mission de notre profession se manifestent grâce aux valeurs et connaissances propres au travail social et par conséquent, requièrent une formation spécifique.

### 1. Connaissance de l'individu.

a. Il s'avère essentiel que le travailleur social de groupe adopte une perspective biopsychosociale afin de bien comprendre l'individu, ses comportements et l'environnement au sein duquel il évolue. Les forces qui agissent sur les membres et le groupe sont d'importants facteurs à prendre en considération dans l'évaluation du travail de groupe et de l'intervention. Ceci implique de situer le membre dans un contexte de groupe et communautaire.

b. Le travailleur social de groupe comprend que les contextes familiaux, sociaux, politiques et culturels influencent l'identité sociale des membres, leurs façons de communiquer, leurs préoccupations, leurs possibilités et le développement de leur plein potentiel.

c. Le travailleur social de groupe reconnaît la capacité des membres de s'aider mutuellement et d'effectuer des changements.

d. Le travailleur social de groupe reconnaît la capacité des membres de contribuer au changement social de la communauté au-delà du groupe.

e. En utilisant un type d'évaluation basée sur les compétences des personnes, le travailleur social de groupe prend en considération les préoccupations des membres tout en mettant l'accent sur leurs forces. Le travailleur social identifie les facteurs de protection ainsi que les facteurs de risque qui conduisent les individus à recourir aux services sociaux et qui influencent leur pouvoir d'agir.

f. Le professionnel est sensible à l'influence de différents facteurs sur sa pratique : culture, ethnicité, genre, âge, capacités physiques et mentales et orientation sexuelle existant chez les membres.

## 2. Connaissance des groupes et des groupes restreints.

a. Le travailleur social comprend que le groupe est une entité à part entière et distincte de celle des individus qui le composent. Le groupe possède ses propres processus, sa culture et ses conditions sociales.

b. Le travailleur social reconnaît que les interactions permettent aux membres de s'aider mutuellement à atteindre tant leurs objectifs personnels que ceux du groupe, ce que l'on identifie souvent comme étant de «l'aide mutuelle».

c. Afin qu'un processus démocratique s'établisse, les membres doivent développer un sentiment d'appartenance au groupe. Pour ce faire, la contribution de chacun doit être sollicitée et valorisée.

d. Le groupe évolue de manière à ce que les membres développent leur pouvoir d'agir que ce soit en tant qu'individu ou en tant que groupe, et qu'ils puissent agir en leur nom ou pour le bien collectif.

e. Les groupes peuvent développer des objectifs que les membres s'engagent à atteindre. Ces objectifs peuvent viser le développement personnel, le développement du groupe et/ou le changement social.

f. Les membres ainsi que le groupe en tant qu'entité peuvent s'engager dans des changements au niveau de leur environnement social.

g. Les stades de développement du groupe influencent son évolution.

h. La structure et les processus de groupe comprennent l'ensemble des transactions qui se produisent à l'intérieur du groupe et donnent un sens à sa vie. Ceux-ci se composent d'éléments tels que les rôles, les normes, la communication, l'expression des sentiments et la nature des interactions. Ces éléments ou phénomènes façonnent et influencent le comportement individuel des membres ainsi que le développement du groupe et déterminent comment le groupe atteindra les buts fixés. Les membres peuvent parvenir à comprendre comment le processus de groupe et sa structure façonnent et influencent le comportement individuel ainsi que le développement du groupe.

i. Les groupes se forment pour atteindre différents buts et objectifs (par ex. la résolution de problèmes, l'éducation, le développement d'habiletés ou de compétences, la réalisation d'une tâche, le changement personnel ou l'action sociale). Les buts et objectifs influencent la nature du contrat établi entre le travailleur social et les membres, entre les membres du groupe et entre le groupe et l'organisme dont il relève. Le but du groupe influence également le rôle du travailleur social et ce que le groupe doit déployer comme moyens pour l'atteindre.

### 3. Connaissance du rôle du travailleur social de groupe.

- a. Le travailleur social promeut l'autonomie individuelle et celle du groupe.
- b. Le travailleur social aide les membres du groupe à sélectionner les moyens permettant d'atteindre leurs buts individuels et ceux du groupe.
- c. Dans le cadre de son évaluation et de ses interventions, le travailleur social fait preuve de flexibilité, de sensibilité et de créativité.
- d. Le travailleur social doit avoir une compréhension claire des stades de développement du groupe et des autres aspects reliés au groupe, aux comportements et aux tâches de ses membres. Il doit également comprendre les tâches et habiletés spécifiques à chacun de ces stades.
- e. La pratique doit se baser sur les connaissances et les résultats de recherche disponibles et refléter les principes d'une pratique actuelle.
- f. Le travailleur social est responsable de voir à l'évaluation du fonctionnement du groupe, d'aider le groupe à progresser dans la réalisation de ses objectifs, au moyen d'observations personnelles et d'une collecte d'informations portant autant sur l'analyse de résultats que celles des processus du groupe. Le travailleur social encourage l'implication des membres dans le processus d'évaluation, ce qui signifie que les membres doivent être impliqués dans le processus évaluatif tout au long de l'existence du groupe. Le travailleur social doit évaluer la réussite des objectifs de façon systématique. Ce dernier doit être bien informé sur les méthodes d'évaluation du travail social de groupe et sur les modalités de mesure ou encore des critères déterminant les réussites individuelles ou celles du groupe. Le travailleur social doit utiliser tous les renseignements à sa disposition en matière d'efficacité des interventions particulières pour différents groupes.
- g. Le travailleur social doit tenir un dossier qui témoigne des processus et des résultats du groupe et en assurer la confidentialité.
- h. Le travailleur social s'engage à supporter la recherche sur le travail de groupe et à partager ses connaissances sur les pratiques efficaces dans le cadre de réunions professionnelles, de formations et d'enseignement.
- i. Le travailleur social adhère aux exigences professionnelles, éthiques et légales liées à la pratique du travail social ainsi que celles spécifiquement associées à la pratique du travail social de groupe. Le travailleur social tente d'éviter quelconque action qui pourrait nuire à un participant.
- j. Le travailleur social s'engage dans un processus réflexif à l'égard de sa pratique. Il a recours à la supervision ou à la consultation pour améliorer sa pratique.

## SECTION II

### LA PHASE PRÉGRUPE : PLANIFICATION, RECRUTEMENT ET CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPE

#### A. Tâches et habiletés

1. Le travailleur social doit identifier les souhaits et les besoins des membres potentiels tels qu'ils sont perçus par les membres du groupe, les autres intervenants et l'organisme.
2. Le travailleur social doit obtenir la reconnaissance et le soutien organisationnel nécessaire à la mise en place d'un groupe.
3. Le travailleur social doit sélectionner le type de groupe, les éléments structurels, la taille et les stratégies d'intervention qui seront les plus appropriés aux buts du groupe.
4. Le travailleur social doit rejoindre et recruter les membres potentiels du groupe.
5. Le travailleur social s'assure d'obtenir le consentement éclairé des futurs membres et autres personnes concernées, en conformité avec les codes d'éthique et de déontologie de même qu'avec les politiques et procédures organisationnelles.
6. Le travailleur social aide les futurs membres du groupe à clarifier leurs objectifs ainsi que leurs attentes face à la démarche de groupe. Le travailleur social utilise les informations recueillies pour évaluer la contribution potentielle des membres à l'atteinte des buts du groupe. Le travailleur social aide les membres à préciser leurs objectifs en les formulant de façon à pouvoir en évaluer le niveau de réussite.
7. Le travailleur social choisit un lieu et un moment appropriés pour les rencontres favorisant l'accessibilité, la sécurité et le confort des membres.
8. Le travailleur social s'assure que la préparation des membres est adéquate, en fonction du type d'objectifs poursuivis (qui diffèrent selon que le groupe favorise l'atteinte d'objectifs individuels ou la réalisation d'objectifs organisationnels ou communautaires). Le travailleur social fait preuve d'empathie en étant attentif aux sentiments et aux réactions des membres qui se joignent au groupe.
9. Le travailleur social doit savoir comment sélectionner les membres du groupe en prenant en considération le but du groupe et les principes de composition d'un groupe (peut ne pas s'appliquer si la composition du groupe est déterminée par d'autres).
10. Le travailleur social rédige en collaboration avec les membres un énoncé clair des buts du groupe, reflétant à la fois leurs besoins ainsi que la mission et les objectifs de l'organisme.
11. Le travailleur social tient compte d'éventuels impacts contextuels, environnementaux et sociaux sur le groupe.



**12.** Pour les groupes axés sur les changements individuels, le travailleur social explique les objectifs et le fonctionnement du groupe à des non-membres tels que d'autres membres du personnel, des parents, d'autres acteurs locaux ou organismes référents.

**13.** Le travailleur social doit réviser et bonifier le contenu, les activités, le matériel et les autres ressources nécessaires utilisés dans le groupe.

**14.** Le travailleur social identifie et utilise des méthodes pour suivre les progrès du groupe (par ex. notes sur l'évolution du groupe, évaluations formelles et informelles).

**15.** Dans le cadre d'une pratique en co-intervention, le travailleur social prévoit, après chacune des rencontres, une période d'échange avec son collègue afin d'effectuer un retour et de planifier la suite. Il s'assure d'obtenir de la supervision et/ou consultation de façon régulière. Les travailleurs sociaux qui pratiquent en co-intervention doivent évaluer conjointement l'incidence des similarités et des différences de leurs approches, leurs styles et méthodes de communication sur le groupe.

## **B. Connaissances requises**

**1.** L'impact de la mission et du rôle des organisations sur la nature et le développement des services de groupe.

**2.** L'impact des limites institutionnelles et sociales sur le développement des services de groupe.

**3.** Les méthodes d'évaluation de l'impact que la communauté et le contexte organisationnel ont sur les services de groupe.

**4.** Les défis et enjeux associés à la composition du groupe (par exemple: le genre, l'éducation, le statut socioéconomique, l'expérience antérieure de participation à un groupe, le statut d'emploi, l'ethnicité, l'âge et la présence de problématiques actuelles et antérieures).

**5.** L'influence des facteurs culturels sur les façons de s'engager face au groupe, dans les relations avec les autres, le travailleur social et l'organisation.

**6.** L'importance de la diversité sur la progression des buts du groupe

**7.** Les approches théoriques utilisées par les travailleurs sociaux de groupe et comment sélectionner les plus pertinentes en fonction des besoins et la nature du groupe.

**8.** Les défis associés à la structure du groupe (par ex. la taille du groupe, l'utilisation de groupe ouvert ou fermé, la durée de vie du groupe et des sessions, le lieu de rencontre, l'accessibilité, les ressources et le matériel).

- 9.** La compréhension du développement humain, des cycles de vie et des divers facteurs influençant les besoins et les habiletés des futurs membres ainsi que les objectifs du groupe.
- 10.** Les types de groupes (par ex. groupes de tâches, groupes de traitement, groupes d'éducation, de croissance, de soutien, d'aide mutuelle ou d'action sociale) et leur pertinence par rapport aux besoins individuels, organisationnels et communautaires.
- 11.** La manière dont le contenu est influencé par le but et le stade de développement du groupe ainsi que les compétences des membres. Les enjeux relatifs aux modalités de discussion et à l'utilisation d'activités et de jeux de rôles.
- 12.** Les différents éléments constituant le contrat, soit l'identification et la précision du but du groupe, des normes de fonctionnement et des comportements attendus et nécessaires à l'atteinte des objectifs, tel qu'établis par les futurs membres, le travailleur social et l'organisation.
- 13.** Les modalités de recrutement telles que la promotion du groupe et les processus de références.
- 14.** Les façons d'identifier et de développer les ressources requises afin d'assurer le bon fonctionnement du groupe.
- 15.** Les procédures de suivi et d'évaluation du groupe (par ex. mesures basées sur des pré-tests et des post-tests, notes sur le déroulement du groupe, questionnaires) qui permettent de suivre les interventions du travailleur social et le progrès du groupe.
- 16.** L'importance de la consultation et de la supervision dans une démarche d'amélioration de la qualité des services de groupe.

## SECTION III

### LA PHASE DE DÉBUT EN TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE

#### A. Tâches et habiletés

1. Tâche : Établir un contrat initial.

Habiletés / Actions :

a. Le travailleur social et les membres du groupe développent conjointement une entente initiale qui identifie les objectifs à atteindre, les tâches à accomplir, de même que le processus pour y parvenir.

b. Le travailleur social identifie les paramètres organisationnels à l'intérieur desquels le groupe se développe. Il clarifie le but du groupe, le déroulement de même que son rôle et celui des membres.

c. Le travailleur social aborde la notion de confidentialité et ses limites.

d. Le travailleur social aide les membres à identifier et à clarifier leurs objectifs individuels et ceux du groupe.

e. Le travailleur social aide les membres à faire des liens entre les objectifs individuels et ceux du groupe.

f. Le travailleur social stimule la participation de tous les membres et sollicite leurs rétroactions sur les progrès du groupe.

g. Le travailleur social déploie des habiletés particulières lorsqu'il travaille avec des membres contraints. Il comprend l'impact de leur participation sur la dynamique de groupe.

2. Tâche : Favoriser la cohésion du groupe.

Habiletés / Actions :

a. Le travailleur social interagit avec chacun des membres, ainsi qu'avec le groupe dans son ensemble.

b. Le travailleur social aide les membres du groupe à former des liens entre eux, favorisant ainsi la cohésion du groupe.

c. Le travailleur social souligne les points communs entre les membres et stimule le développement des interactions (suscite les échanges, valorise les liens et les encourage à entretenir une communication directe de membre à membre).

**3. Tâche : Déterminer les normes de fonctionnement.**

Habiletés / Actions :

- a. Le travailleur social aide le groupe à établir des normes de fonctionnement qui favorisent l'établissement d'un climat de confiance et de sécurité. Il facilite le travail sur la cible commune et l'émergence de l'aide mutuelle au sein du groupe.
- b. Le travailleur social agit comme un modèle de participation, encourage celle-ci de façon active et instruit le groupe à ce sujet.
- c. Le travailleur social tient compte de l'importance que peuvent avoir les facteurs psychologiques, socioculturels et environnementaux sur les normes de fonctionnement.
- d. Le travailleur social encourage le groupe à explorer les normes dysfonctionnelles, lorsqu'elles se manifestent.
- e. Le travailleur social fait preuve de respect face aux différences socioculturelles. Il valorise l'autonomie, l'auto-détermination et encourage le développement du pouvoir d'agir des membres.

**B. Connaissances requises**

1. La compréhension des interactions dynamiques entre les divers systèmes au sein desquels le travailleur social pratique : la communauté, l'organisation, le groupe et les membres.
2. Les théories pertinentes et les pratiques qui reposent sur des données probantes portant sur les besoins développementaux, psychosociaux et cliniques des membres du groupe et leur influence sur le processus de groupe à la phase début.
3. L'impact du type de groupe et des technologies employées sur le fonctionnement du groupe lors de la phase de début.
4. Les caractéristiques et les besoins du groupe lors de la phase de début ainsi que les habiletés spécifiques à mettre en œuvre à cette étape. Le travailleur social doit également posséder les connaissances pour : travailler avec des membres sous contraintes, prendre la relève d'un collègue auprès d'un groupe et comment intégrer de nouveaux membres dans un groupe existant.

## SECTION IV

### LA PHASE DE TRAVAIL EN TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE

#### A. Tâches et habiletés

1. Tâche: Guider la démarche du groupe vers l'atteinte des objectifs individuels et de groupe. Lorsque l'objectif de groupe est l'élément central (groupe de tâche ou d'action collective) le travailleur social encourage les membres à mettre leurs forces à contribution dans la poursuite des objectifs communs.

Habiletés / Actions :

a. Établit des liens entre les préoccupations, les besoins individuels et les objectifs du groupe.

b. Propose des idées concrètes de programmation et d'activités qui soutiennent les objectifs du groupe tout en aidant les membres à atteindre leurs objectifs individuels.

c. Évalue la progression au regard des objectifs individuels et ceux du groupe.

d. Identifie les difficultés et les obstacles qui nuisent à la capacité des membres et du groupe à atteindre leurs objectifs.

e. Lorsque des obstacles sont liés aux besoins spécifiques d'un membre, le travailleur social peut offrir une rencontre individuelle à l'extérieur des rencontres du groupe.

f. S'assure que le groupe répond aux besoins particuliers de chacun des membres (par ex. besoins physiques, cognitifs, langagiers, émotionnels ou culturels).

g. Aide les membres à entreprendre une démarche de résolution de problèmes, à faire des choix, à prendre des décisions et à évaluer les retombées possibles de leurs décisions.

h. Fait un bilan avec le groupe.

i. Planifie les prochaines étapes avec le groupe.

j. Si nécessaire, revoit le contrat initial avec les membres pour favoriser l'atteinte des objectifs individuels et collectifs.

2. Tâches : Se préoccuper du processus de groupe

Habiletés / Actions :

a. Accompagne les membres dans le développement d'un système d'aide mutuelle.

b. Reflète et interprète les modes de communication entre les membres, entre les membres et le travailleur social, et entre le groupe et les systèmes extérieurs.

12

- c. Développe, agit comme modèle et encourage une communication franche et des rétroactions directes entre les membres du groupe, de même qu'entre les membres et lui-même.
- d. Revoit les valeurs et les normes du groupe.
- e. Aide les membres à identifier et exprimer leurs sentiments.
- f. Aide les membres à bien percevoir la communication verbale et non-verbale.
- g. Aide les membres à résoudre les conflits au sein du groupe.
- h. Lorsque qu'approprié, favorise la création des liens entre les membres pouvant perdurer au-delà groupe.
- i. Utilise des stratégies qui favorisent la prise de pouvoir et le sentiment d'appartenance au groupe.

**3. Tâche :** Utilise les meilleures pratiques au sein du groupe et fait bon usage des ressources internes et externes au groupe.

Habiletés / Actions :

- a. Aide les membres à identifier et à accéder aux ressources tant au sein du groupe qu'à l'extérieur de celui-ci.
- b. Utilise les connaissances, les habiletés et les autres ressources du travailleur social, des membres du groupe de même que les ressources externes au groupe.
- c. Utilise des approches appropriées aux populations desservies et aux objectifs visés, en se basant sur des résultats de recherches, l'expérience d'intervenants et toute autre source de connaissances professionnelles.
- d. Utilise des méthodes de tenue de dossier qui témoignent des habiletés d'intervention et du processus de groupe.
- e. Recourt à de la supervision.

## **B. Connaissances requises**

- 1.** Les dynamiques de groupe.
- 2.** La théorie des rôles et son éclairage sur les relations que les membres tissent entre eux ainsi qu'avec le travailleur social.
- 3.** La théorie de la communication et son application à la compréhension des interactions verbales et non-verbales dans le groupe et ailleurs à l'extérieur du groupe.

- 4.** Le processus de résolution de problèmes en groupe.
- 5.** La résolution de conflits en groupe.
- 6.** Les théories organisationnelles.
- 7.** Les théories sur le développement communautaire.
- 8.** Les théories du développement humain.
- 9.** Les théories et méthodes d'évaluation.
- 10.** L'impact de la diversité sur le processus de groupe (rang social, ethnie, genre, orientation sexuelle et statut social).
- 11.** La connaissance du groupe en relation avec son environnement.
- 12.** Les connaissances spécifiques aux enjeux qui seront abordés en groupe.
- 13.** La conscience de soi.

## **SECTION V**

### **LA PHASE DE FIN EN TRAVAIL SOCIAL DE GROUPE**

#### **A. Tâches et habiletés**

- 1.** Prépare à l'avance les membres à la fin du groupe.
- 2.** Dans les groupes axés sur les besoins des membres, le travailleur social aide les participants à identifier les changements et les bénéfices qu'ils retirent de leur implication au groupe. Dans un groupe de tâches, les membres peuvent discuter de ce qu'ils retiennent de leur expérience de groupe et de ce qui leur sera utile dans d'autres groupes de tâches. Ceci implique d'évaluer en quoi l'atteinte des objectifs du groupe contribuera au fonctionnement de l'organisme ou de la communauté.
- 3.** Discute de l'impact du groupe sur les systèmes externes au groupe tel que la famille, l'organisation, la communauté.
- 4.** Discute de l'évolution du groupe.
- 5.** Identifie et discute des manifestations directes et indirectes des membres face à la fin du groupe.
- 6.** Le travailleur social partage ses sentiments face à la fin du groupe.
- 7.** Aide les membres à partager entre eux et avec le travailleur social leurs sentiments à l'égard de la fin du groupe.
- 8.** Évalue systématiquement l'atteinte des objectifs personnels et ceux du groupe. Des évaluations de l'expérience de groupe devraient être effectuées sur une base régulière plutôt que seulement lors de la phase de la fin.
- 9.** Aide les membres, lorsque requis, à établir des liens avec d'autres organisations et programmes.
- 10.** Aide les membres à intégrer les nouvelles connaissances et les encourage à appliquer leurs habiletés dans leur quotidien.
- 11.** Encourage les membres à donner une rétroaction au travailleur social sur son rôle et son implication dans le groupe.
- 12.** Aide les membres à transposer leurs nouvelles connaissances et habiletés dans des activités externes au groupe.
- 13.** Complète la tenue de dossiers en vue de produire la documentation requise, au besoin, pour l'organisation, les membres ou les référents.



## **B. Connaissances requises**

- 1.** Les dynamiques de groupe spécifiques à la phase de la fin. Celles-ci diffèrent en fonction du type de groupe (par ex. groupe à long terme, à court terme, ouvert). Des enjeux particuliers peuvent aussi émerger suite au départ d'un membre ou du travailleur social alors que le groupe se poursuit.
- 2.** Les ressources formelles et informelles qui contribuent à l'évolution des membres.
- 3.** Les expériences antérieures de pertes et de séparations vécues par les membres du groupe et le travailleur social influenceront le processus de la fin du groupe.
- 4.** Les politiques organisationnelles régissant les liens que le travailleur social entretiendra avec les membres suite à la fin du groupe ou à la fin d'un épisode de services.
- 5.** Les différents types d'évaluation (formelles et informelles) ainsi que les méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives.

## SECTION VI

### CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉTHIQUE

Les organisations régionales et nationales de travail social ont généralement des codes d'éthique auxquels les travailleurs sociaux doivent adhérer. Par exemple, les travailleurs sociaux aux États-Unis doivent bien connaître et respecter les mandats éthiques et professionnels du travail social tels qu'énoncés dans le Code d'éthique de l'Association Nationale de Travailleurs Sociaux (NASW). Même si l'intégralité du code est en soi importante, certains items sont particulièrement pertinents pour le travail social de groupe.

L'Association internationale du Travail Social de Groupe, Inc. (IASWG) exige que tout travailleur social respecte le code d'éthique qui prévaut dans son milieu de pratique, peu importe où il se situe dans le monde.

D'autres guides d'éthique et de travail social existent et peuvent être plus pertinents tout dépendamment du pays. On doit donc considérer chacun de ceux-ci dans un contexte de travail social de groupe, ce qui peut impliquer que des modifications ou des compléments y soient apportés, lesquels reflèteront les diverses situations de travail social de groupe.

#### **A. Aspects éthiques en travail social de groupe**

- 1.** La connaissance et l'exercice des meilleures pratiques, lesquelles reflètent les plus récentes données probantes issues de la recherche sur le travail social de groupe.
- 2.** Un contact pré-groupe avec les membres potentiels est essentiel afin de les informer du but du groupe, des exigences demandées sur les plans individuels et de groupe et ce afin de s'assurer de leur consentement libre et éclairé.
- 3.** Favoriser la liberté de choix et atténuer autant que possible toute contrainte de la part des autres membres ou du travailleur social. Valoriser l'auto-détermination des membres et du groupe.
- 4.** Discuter avec les membres de l'importance, des limites et des implications du respect de la vie privée et de la confidentialité.
- 5.** Aider le groupe à respecter les buts pour lesquels il a été créé et permettre des changements qui font consensus au sein du groupe.
- 6.** Chaque membre reçoit l'aide dont il / elle a besoin tout en tenant compte des buts du groupe, dont des rencontres individuelles si nécessaire.
- 7.** Clarifier le processus de prise de décision.
- 8.** Préciser les critères d'inclusion et d'exclusion du groupe.
- 9.** S'assurer d'une tenue de dossier de groupe conforme, de même qu'un archivage sécuritaire.

## **B. Questions éthiques lors de l'utilisation de nouvelles technologies**

Le recours de plus en plus fréquent aux nouvelles technologies exige que les travailleurs sociaux possèdent de nouvelles connaissances de même qu'ils tiennent compte des enjeux cliniques, éthiques et d'évaluation qui y sont associés.

De plus en plus, la pratique du travail social de groupe est réalisée par le biais de la technologie et les associations professionnelles évaluent l'efficacité et les questions éthiques qu'elle présente. Des thèmes tels que les interactions entre les membres, la prise de décisions, la structure de groupe, l'aide mutuelle et, particulièrement, la confidentialité, constitué donc un enjeu particulier. C'est pourquoi il est possible que le travailleur social ait besoin d'acquérir de nouvelles compétences, non seulement au niveau technologique, mais aussi au niveau des techniques de communication.

Ces moyens technologiques sont utiles pour tous ceux qui sont à la recherche de ressources ainsi que pour les travailleurs sociaux, car cela facilite le partage d'information sur la pratique du travail social de groupe, tout en incluant les approches émergentes. Les travailleurs sociaux qui envisagent la possibilité d'incorporer la technologie à leur pratique doivent aussi se référer aux codes d'éthique et documenter ce qui est relié à ce processus.

### **Notes**

1. Les termes « travail social de groupe », « travail social avec les groupes » et « travail » de groupe » sont interchangeables dans ces Normes.
2. Dans le code de la NASW en vigueur lors de l'approbation des présentes Normes, les sections incluent le préambule et les principes éthiques 1.01, 1.02, 1, 05 1.06, 1.07, 2.06, 3.02, 3.07, 3.09 et 4.0.

### **Bibliographie**

National Association of Social Workers (approved 1996, revised 1999) Code of Ethics for Social Workers, Washington, DC: NASW.

Janvier 2006.

Rééditées le 15 juillet 2010

Rééditées le 1<sup>er</sup> octobre 2015